

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

553^e réunion (ordinaire) – 11 avril 2011

RÉSOLUTION 2011-CA553-17-R5873

relative à l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour 2010-2011 à monsieur Jean-Pierre Adam, employé retraité de l'Université du Québec à Trois-Rivières

CONSIDÉRANT l'article 42 de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières et particulièrement, l'article 1 *Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières* de ladite Politique (2009-CA536-07-R5552, 20 avril 2009);

CONSIDÉRANT que cette distinction de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières est attribuée à un membre du personnel, actif ou retraité, dont la carrière et les réalisations marquent de façon significative le développement de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la proposition d'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières 2010-2011 à madame Michèle Côté présentée par madame Martine Lesieur, directrice du Bureau du recteur;

CONSIDÉRANT l'étude de cette candidature par le comité des distinctions honorifiques;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 2011-CDH59-05-R4, 25 mars 2011);

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières 2010-2011 à monsieur Jean-Pierre Adam, employé retraité de l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour :

- son apport distinctif au développement de l'Université et à la vie de la communauté universitaire par son implication dans plusieurs dossiers destinés à améliorer les normes et les procédures administratives et organisationnelles;
- le caractère remarquable de ses réalisations à titre de doyen adjoint à la gestion des ressources, de directeur de la recherche institutionnelle, de directeur de la planification et de l'analyse, de directeur des affaires professorales, de doyen de la gestion académique des affaires professorales par intérim et de directeur du Bureau du recteur;
- sa participation au rayonnement, à l'échelle régionale, nationale ou internationale de l'Université par son implication au sein de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française et à titre de membre du comité fondateur et premier président de la Société de formation et d'éducation continue.

ADOPTÉE

Original signé par : _____

André Gabias
Secrétaire général